Docu 47028 p.1

## Arrêté ministériel portant reconnaissance des qualifications prévues par le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques

A.M. 06-05-2019

M.B. 12-08-2019

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias,

Vu le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 portant exécution du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques :

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 avril 2016 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement :

Vu les propositions introduites par les institutions universitaires,

Arrête:

**Article 1**<sup>er</sup>. - En vertu du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques, les niveaux de qualification suivants sont reconnus aux personnes citées ci-dessous :

Niveau B: CHARGE DE RECHERCHE

BARAKAT Tarek, SEDDATI Omar.

Niveau B: PREMIER LOGISTICIEN DE RECHERCHE

MEJIA MENDOZA Jorge.

- **Article 2.** Les tableaux annexés au présent arrêté fixent pour chaque personne visée à l'article  $1^{\rm er}$ :
  - la date de reconnaissance de niveau, sous la rubrique «DATNIV» :
- l'ancienneté scientifique, calculée en années et mois, dans les colonnes «AN» et «M».

Bruxelles, le 6 mai 2019.

J.-Cl. MARCOURT

Docu 47028 p.2

Tableau annexé à l'arrêté du 6 mai 2019.

CHARGE DE RECHERCHE													
NIV	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	TITRE	ETABL	AN	M	DATNIV					
В	BARAKAT	Tarek	13.09.1986	Docteur en Sciences	UNAMUR	8	11	01.03.2019					
	SEDDATI	Omar	18.04.1986	Docteur en Sciences de l'Ingénieur et Technologie	UMONS	5		01.01.2019					

PREMIER LOGISTICIEN DE RECHERCHE												
NIV	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCI	TITRE	ETABL	AN M DATNIV						
В	MEJIA MENDOZA	Jorge	14.11.1972	Docteur en Sciences	UNAMUR	16 2 01.03.2019						